

Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf

Commentaires sur les articles déposés par Mme Claire Brochu concernant la santé lors de la 1^{ère} partie des audiences du BAPE tenue le 8 septembre 2009 à Thetford Mines, Québec

Préparé par Simon Arbour, conseiller en santé environnementale
Direction de la Santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches

Octobre 2009

Le présent document a pour objectif de commenter les documents déposés par Mme Claire Brochu, lors des audiences publiques sur le projet d'aménagement du parc éolien des Moulins tenues à partir du 8 septembre dernier, à la demande des commissaires du BAPE. Chaque document a fait l'objet d'une révision commentée, mentionnant s'il était déjà connu du comité éoliennes mandaté par la Table national de concertation en santé environnementale (TNCSE).

Document No1

Gillis, L., C. Krogh et N. Kouwen (2009). *Community-based health survey. A self-reporting survey: adverse health effects with industrial wind turbine and the need for vigilance*. Wind Concerns Ontario, July 2009, 41 pages.

http://windconcernsontario.files.wordpress.com/2009/04/health_survey_july_22_20091.pdf

Résultat d'une enquête sur les effets sur la santé déclarés par des résidents ou des travailleurs vivant ou œuvrant près de parcs éoliens en Ontario, faite pour le compte de la coalition *Wind Concerns Ontario*, qui regroupe 35 groupes de citoyens de la province. L'étude fut présentée en avril dernier par le Dr Robert McMurtry au Comité permanent du «*Green Energy Act*» de l'Ontario.

L'enquête a été faite à l'aide d'un questionnaire d'auto-déclaration de symptômes ressentis par les participants. Les symptômes recensés comprenaient : état de santé affecté (*health altered*), maux de tête, palpitations, fatigue excessive, stress, anxiété, acouphène, problèmes d'audition, perturbation du sommeil, migraines, dépression, consultation médicale, qualité de vie affectée. Sur les 112 répondants, 86 d'entre eux (77 %) ont déclaré ressentir des effets sur leur santé et divers symptômes. L'ensemble des répondants vivaient ou travaillaient à une distance variant entre 350 et 3 000 mètres, la plupart à un kilomètre ou moins. Les résultats sont accompagnés de témoignages des participants qui y décrivent de façon plus détaillée les problèmes ressentis, qu'ils associent à la présence des éoliennes. Les auteurs concluent que le Gouvernement de l'Ontario devrait invoquer le principe de précaution en attendant que des études additionnelles établissent des lignes de conduite pour baliser les projets de parcs éoliens.

Cette enquête n'a pas fait l'objet d'une évaluation de la part du comité éoliennes de la TNCSE, compte tenu de sa publication récente. Il s'agit d'une étude comportant 114 répondants dont plusieurs avec des problèmes auto-déclarés. Les auteurs ne rapportent pas quelle était la population à l'étude (population ciblée) et quelle proportion de celle-ci a répondu (proportion de réponse). Ce type d'étude ne peut constituer une forte évidence scientifique en soi. Il existe des devis d'études plus solides qui permettent de mieux établir des relations entre le phénomène étudié et ses effets sur la santé. En ce sens, ce type d'enquête peut toutefois soulever des hypothèses et servir de base pour élaborer des études plus approfondies sur le phénomène, qui permettraient de vérifier différentes hypothèses tirées des conclusions préliminaires d'une telle enquête.

Document No 2

Frits Van der Berg (2006). «*Ne pas dormir à cause des éoliennes*». 2 mai 2006, 2 pages.
<http://www.environnementdurable.net/vdb/bruit1.htm>

Texte faisant référence à Frits Van der Berg, chercheur en physique acoustique ayant publié une thèse de doctorat à l'Université de Groningue au Pays-Bas. Il a également participé à plusieurs études sur les effets des éoliennes sur la santé. Les résultats de ses recherches ont été publiés dans différentes revues scientifiques révisées par des comités de pairs ou dans des actes de colloques (voir bibliographie). Le texte n'est pas signé, même si M. Van der Berg est présenté en entête comme étant l'auteur. Il figure sur le site de la *Fédération Environnement Durable*, association qui vise à regrouper les associations et les particuliers qui entendent influencer sur la politique énergétique de la France dans le cadre de son développement durable. Leur site Internet recueille plusieurs articles et témoignages, dont plusieurs dénoncent les problèmes associés aux éoliennes en France et en Europe.

Le texte se présente comme un article, qui relate les opinions de M. Van der Berg, basées sur les conclusions des différentes études qu'il a menées. Il soutient notamment que les éoliennes font davantage de bruit la nuit en comparaison du jour, la circulation des vents étant plus forte en raison de la hauteur des pales des éoliennes modernes par rapport à ce qui est observé au sol. Cela conduirait à une production d'énergie plus forte la nuit que le jour. Il relate que les riverains des parcs éoliens comparent le bruit des éoliennes à un train sans fin, qui est très gênant parce que prolongé et fluctuant. Il affirme que les habitants situés à un ou deux kilomètres de distance d'un parc éolien sont fortement gênés.

Le texte en soi constitue davantage à nos yeux un article d'opinion qu'un texte scientifique sur le sujet des effets des éoliennes sur la santé. Cependant, les travaux de Van der Berg sont reconnus dans ce domaine et il collabore avec d'autres chercheurs réputés comme Eja Pedersen. Il est donc préférable de se référer directement aux travaux et publications de Van der Berg sur le sujet, en particulier ceux ayant été publiés dans des revues scientifiques avec comité de révision. Le comité éoliennes de la TNCSE a pris connaissance de quelques unes des études de Van der Berg. L'une d'elle (2) conclut notamment que les modèles de prédiction du son actuels ne seraient pas applicables à certaines conditions de nuit, lorsque le vent au sol est moins fort que le vent à la hauteur de la turbine de l'éolienne. La synchronisation des mouvements des éoliennes cause l'addition du son produit lorsque la pale passe devant le mat. Cette

addition n'est pas perçue au pied des éoliennes mais à distance, lorsque les sons arrivent à un même endroit en même temps. Donc les modèles de mesure des émissions du bruit des éoliennes et les modèles de prédiction de dispersion du son devraient tenir compte de ces aspects pour refléter la perception du son par les personnes vivant à proximité. Ces études ont été considérées comme pertinentes par le comité, notamment pour les informations sur la propagation du son et l'importance de considérer les aspects particuliers du bruit la nuit.

Références additionnelles :

1. Pedersen E, F. Van den Berg, R. Bakker & J. Bouma (2009). *Response to noise from modern wind farms in The Netherlands*. J. Acoust. Soc. Am. Vol. 126, num. 2, pp. 634-643.
2. Van den Berg, F. G. P., E. Pedersen, J. Bouma & R. Bakker (2008). *WINDFARM perception - Visual and acoustic impact of wind turbine farms on residents*. Rapport final, University of Gothenburg, Suède, 99 p.
3. Van den Berg, F. G. P. (2006). « Wind induced noise in a screened microphone ». *Journal of the Acoustical Society of America*, vol. 119 no 2, p. 824 -833.
4. Van den Berg, F. G.P. (2006). *The sound of high winds: the effect of atmospheric stability on wind turbine sound and microphone noise*. Thèse présentée à l'Université de Groningue, 210 p.
http://dissertations.ub.rug.nl/FILES/faculties/science/2006/g.p.van.den.berg/17_thesis.pdf
5. Van den Berg, F. G. P. (2004). *Do wind turbines produce significant low frequency sound levels ?* 11th International meeting on low frequency noise and vibration and its control, Pays-Bas, 8 p.
6. Van den Berg, F. G. P. (2004). « Effects of the wind profile at night on wind turbine sound ». *Journal of sound and vibration*, vol. 277, p. 955-970.
7. Van den Berg, F. G. P. (2003). « Wind turbines at night : acoustical practice and sound research ». *Euronoise*, 5^e conférence européenne sur le contrôle du bruit, Naples, 6 p.

Document No 3

Nina PIERPONT. «*Santé, risques et qualité de vie à proximité des installations éoliennes. À quelle distance sont-elles trop près?* » (2005), 4 pages. Article original paru dans The Malone Telegraph en mai 2005.

http://www.adere-egreville.org/eoliennes/documents/article_traduit-Nina_Pierpont.pdf

L'article du Dre Pierpont présente un résumé des effets et des risques à la santé et d'autres problèmes qui sont rapportés par différents témoignages de personnes résidant

près de parcs éoliens. Elle y aborde les questions suivantes : risques de chute, incendies, foudre et surtensions, effet stroboscopique et bruit.

Dans le cas de l'effet stroboscopique, elle décrit que « *Certaines personnes perdent l'équilibre ou souffrent de nausées à la vue du mouvement. Comme pour le mal des transports ou le mal de mer, ceci est dû au fait que les trois organes de perception de la position (oreille interne, yeux et récepteurs musculaires et articulaires) sont en désaccord : les yeux perçoivent un mouvement, alors que les oreilles et les muscles ne le perçoivent pas* » (texte traduit). Elle cite notamment les résultats de l'enquête réalisée au Lincoln Township en 2001.

Dans le cas du bruit, elle rapporte les constats d'un ingénieur ayant fait des mesures sur la frontière germano-hollandaise (NOTE : il s'agit de F. G. P. Van der Berg dont nous avons parlé précédemment), qui a constaté les différences importantes du bruit la nuit. Elle cite également l'OMS qui recommande qu'un seuil plus bas que 30 dBA soit considéré dans le cas des basses fréquences produites par les éoliennes, en plus d'appliquer un filtre «C», qui permettrait de mieux évaluer les effets des basses fréquences sur la santé. Elle cite également les travaux du docteur Amanda Harry en Angleterre, qui rapportait en 2003 qu'un groupe de 13 personnes vivant près d'un parc de 16 éoliennes ont déclaré souffrir de maux de tête accrus, ainsi que de troubles du sommeil et d'anxiété.

Elle conclut son article en recommandant que les éoliennes ne doivent pas être localisées à moins de 500 mètres d'une route ou d'une habitation. « *Les personnes vivant à moins de 800 m devraient être informées qu'elles risquent de subir des niveaux de bruits et des effets stroboscopiques très gênants, qui se prolongent (à un moindre degré) jusqu'à 1,6 km et plus des éoliennes.*» Elle suggère finalement que les éoliennes ne devraient pas être implantées à moins de 2,5 km des habitations.

Les travaux du Dre Pierpont sont connus du comité éoliennes TNCSE, qui avait déjà revu cet article. Le texte a été jugé intéressant en raison de plusieurs problèmes de santé rapportés. Toutefois, la robustesse scientifique de son approche resterait à démontrer, puisque plusieurs articles auxquels elle se réfère n'ont pas fait l'objet de publications dans des journaux scientifiques (à l'exception des travaux de Van der Berg et de l'OMS). De même, le livre publié par cette auteure en 2008 intitulé « *Wind Turbine Syndrome* » (« syndrome des éoliennes », traduction libre) y aborde les mêmes thèmes de façon plus détaillée sous la forme d'une série de cas. De l'aveu même de l'auteure, ce devis de recherche peut permettre d'émettre des hypothèses sans toutefois en apporter de preuves. Aussi, les travaux du Dre Pierpont n'ont toujours pas, à notre connaissance, fait l'objet de publications scientifiques dans des revues reconnues, ni de révision par un comité d'experts, ce qui reste une faiblesse sur le plan de la rigueur scientifique. Cela n'enlève rien à la pertinence des questions qu'elle soulève, mais les conclusions qu'elle tire de sa revue de littérature et des travaux qu'elle cite mériteraient d'être validés par des études additionnelles avant de pouvoir se prononcer sur l'existence d'un tel syndrome.

Référence additionnelle :

Pierpont, Nina (2008). *Wind Turbine Syndrome. Nina Pierpont's Research*. K-Selected Book, Sante Fe, 128 p. Disponible sur le site : <http://www.windturbinesyndrome.com/>

Document No 4

VENT DE COLÈRE! FÉDÉRATION NATIONALE. *L'enfer sur terre ! Journal d'une voisine d'un parc éolien (2007)*. Disponible sur :

<http://www.ventdecolere.org/archives/cnfer-sur-telTe.pdf>

Texte publié sur le site d'un groupe d'opposants aux éoliennes basé en France. Il s'agit d'un journal tenu par une résidente, Gail Mair, vivant en Italie près d'un parc éolien, à moins de 400 mètres des éoliennes les plus proches. Le bruit est décrit comme très dérangeant, pouvant ressembler à un bruit d'aéroport, d'aspirateur ou d'autoroute, perceptible le jour comme la nuit. Un bruit métallique serait également perceptible par moment même lorsque les turbines sont arrêtées. Le bruit serait aussi variable selon les conditions météorologiques, et notamment plus perceptible en présence de pluie. Elle mentionne également avoir été exposée à un effet stroboscopique (ombres mouvantes) à certains moments. Elle mentionne que des mesures de bruit ont été faites par une agence gouvernementale chez une voisine et que les niveaux de bruit mesurés atteignaient entre 60 et 70 décibels, sans référence à la distance de l'éolienne.

L'auteure parle également des problèmes de santé qu'elle subit en présence du bruit des éoliennes : perte de sommeil, fatigue, agitation, nausée, nervosité, dépression, détresse, palpitations cardiaques, crises de larmes, bourdonnement d'oreilles, tremblement des membres, maux de tête, douleurs aux oreilles, perte d'appétit. Elle mentionne qu'elle a dû abandonner son travail dans un hôtel pour cause d'épuisement.

Ce type de texte n'a pas été retenu par le comité éoliennes de la TNCSE, qui s'est plutôt documenté sur la problématique des éoliennes à partir de rapports et d'études scientifiques publiés. Ce témoignage rejoint toutefois ceux d'enquêtes précédentes faisant état des problèmes de nuisances vécues par des personnes vivant près de parcs éoliens. Il est à noter que dans plusieurs cas les distances séparatrices des éoliennes par rapport aux résidences sont de moins de 500 mètres, notamment aux États-Unis et dans certains pays d'Europe. Ceci tend à mettre davantage en évidence les problèmes vécus par les voisins de parcs éoliens situés trop près de zones résidentielles. Ce texte fait ressortir l'importance de faire un suivi approprié des populations vivant près de parcs éoliens et de documenter les problèmes vécus sur une base scientifique, en vue de contrôler les nuisances qui pourraient survenir.

Document No 5

Pierpont, Nina (2006). *Wind Turbine Syndrome*. Témoignage devant le New York State Legislature Energy Committee, 7 mars 2006, 3 p.

<http://www.windturbinesyndrome.com/?p=84>

Version traduite d'un texte original présentant le témoignage du Dre Pierpont devant la Comité législatif de l'Énergie de l'État de New York. La Dre Pierpont y présente notamment le concept du «syndrome des éoliennes» (*Wind Turbine Syndrome*). Les symptômes de cette affection incluraient :

- Trouble du sommeil
- Maux de tête

- Étourdissements, tremblements et nausées
- Fatigue, anxiété, colère, irritabilité et dépression
- Troubles de concentration et d'apprentissage
- Acouphène

Certains facteurs de risques rendraient certaines personnes plus vulnérables à ce problème notamment une sensibilité aux vibrations de basses fréquences, un problème de migraine préexistant ou une modification de l'oreille interne reliée à l'âge. Ceci peut, en particulier, perturber l'humeur, et ce non en raison d'une attitude personnelle face aux éoliennes, mais pour des raisons neurologiques. Elle mentionne qu'un certain nombre d'études et de cas individuels ont fait ressortir qu'en terrain vallonné, ces symptômes se présentent jusqu'à 1,9 km (1,2 mille) de l'éolienne la plus rapprochée. Pour ces raisons, la Dre Pierpont recommande que, dans l'État de New York, une distance séparatrice de 2,4 km (1,5 mille) soit appliquée entre les éoliennes et les résidences, les écoles, les hôpitaux ou autres institutions semblables.

Ce texte n'a pas été révisé par le comité éoliennes de la TNCSE. Le syndrome des éoliennes n'a toujours pas fait l'objet d'une publication dans une revue médicale, mais un article sur le sujet est prévue être soumis prochainement selon l'auteure. La Dre Pierpont a aussi publié en 2008 un livre sur le sujet (voir référence additionnelle du document No 3). Bien que la robustesse scientifique de la démarche du Dre Pierpont reste encore à confirmer, les éléments rapportés font ressortir l'importance d'assurer la mise en place d'un programme de suivi des populations exposées aux éoliennes, de manière à prévenir les problèmes de santé qui pourraient en découler.

Document No 6

Anonyme (2006). *Le docteur Nina Pierpont, (spécialiste mondial des problèmes des risques des éoliennes pour la santé) a interviewé un habitant de l'Ouest de l'Ontario (Canada). D'après son diagnostic, il souffrirait du syndrome "vibro-accoustic" (VAD) ayant provoqué une hémorragie oculaire.* Texte publié sur le site :

http://www.sanseoliennes.com/017_dr_pierpont.pdf

Texte présentant un résumé d'une interview menée par la Dre Pierpont auprès d'un résident de l'Ontario vivant avec son épouse à environ 350 mètres d'un groupe de six éoliennes. La Dre Pierpont pense que l'homme souffrirait, en plus du syndrome des éoliennes, d'un maladie vibro-acoustique (*Vibro-acoustic disease*) déclenchée par ces symptômes, incluant des problèmes cardiaques et une hémorragie oculaire. Les animaux vivant sur leur ferme auraient aussi montrés des comportements anormaux.

Ce type de texte, comme l'ensemble des textes anonymes tirés de sites internet, n'a pas fait l'objet de révision de la part des membres du comité éoliennes TNCSE, qui se sont plutôt documenté à partir des rapports et des publications scientifiques disponibles. La maladie vibro-acoustique (MVA) est un phénomène qui est documenté depuis quelques années, le plus souvent associé à des travailleurs exposés au corps entier à un milieu présentant une part importante de sons et de vibrations de basses fréquences. Il aurait également été observé chez certaines populations exposées à un bruit environnemental comportant des basses fréquences. Bien que cette affection ait été plus décrite chez certains groupes de travailleurs, il n'y a pas eu encore d'évidences suffisantes pour

établir un lien entre des bruits environnementaux et l'émergence de MVA chez des populations exposées. L'existence même de la MVA ne fait l'objet d'un consensus dans la communauté scientifique. L'association entre une exposition aux éoliennes et une MVA doit être seulement considérée comme une hypothèse, pour laquelle des recherches additionnelles sont requises pour arriver à sa validation.

Document No 7

Pierpont, Nina (2008). *Oui, le bruit et les vibrations des éoliennes tripales actuelles engendrent effectivement des problèmes médicaux*. Fédération Environnement Durable (FED) et Vent Du Bocage, février 2008, 1 p. Site internet :

<http://www.environnementdurable.net/documents/html/sante-pierpont.htm>

Traduction du texte du Dre Pierpont sur les problèmes de santé associés aux éoliennes de grande taille. Elle décrit les effets qu'auraient le bruit et les vibrations produits par les éoliennes sur l'oreille interne, organe complexe qui se ramifie dans tout le système nerveux central. Cela expliquerait les symptômes décrits par des personnes vivant près d'éoliennes comme les troubles du sommeil, maux de tête, acouphènes, troubles d'équilibre, de concentration, de mémoire et même des problèmes comportementaux chez des enfants. Selon la Dre Pierpont, « *l'un des principaux effets du « syndrome des éoliennes » est lié à la détection par l'oreille interne de la pression des ondes véhiculées par l'air ou de la pression « solide » transmise par la conduction des os, qui influencent l'oreille interne comme si le corps ou la tête étaient en mouvement, alors qu'il est immobile.* » Elle rapporte que les personnes exposées supportent mieux d'autres sources de bruit, tel que le trafic ferroviaire ou urbain, que le bruit des éoliennes. Elle cite enfin les travaux de Pedersen qui suggère que le niveau de bruit autorisé pour les éoliennes ne devrait pas excéder 37,5 à 40 dBA.

Ce type de texte, comme la plupart des textes tirés de sites internet, n'a pas fait l'objet de révision de la part des membres du comité éoliennes TNCSE. Comme dans le cas des autres articles attribués au Dre Pierpont, leur robustesse scientifique reste encore à confirmer, et les hypothèses soulevées requièrent des recherches additionnelles sur le sujet.

Document No 8

Fédération Environnement Durable (FED) et Vent du Bocage (2006). *Une famille soutient que le bruit produit par un parc éolien la rend malade*. Novembre 2006, article paru à l'origine sur le site [Matin.qc.ca](http://www.matin.qc.ca) accessible sur le site :

<http://www.environnementdurable.net/vdb/sante11.htm>

L'article rapporte le cas d'une famille de Nouvelle-Écosse dont le père affirme avoir abandonné sa maison en raison du bruit causé par les éoliennes, en particulier par les vibrations de basses fréquences. Leur maison est située à 400 mètres de la plus proche éolienne, d'un parc qui en compte 17. Le bruit, même inaudible, privait la famille de sommeil et entraînait des maux de tête et des problèmes de concentration. On y souligne qu'une étude menée par Ressources Naturelles Canada concluait que les bruits de basses fréquences et les infrasons ne causent pas de problème. À l'opposé, un audiologiste qui a mené une autre étude pour le compte de la famille indique qu'il n'est

pas clair que le bruit causé par les éoliennes peut rendre la famille malade, mais que les bruits à basses fréquences peuvent affecter le système d'équilibre de l'oreille interne, ce qui peut entraîner des symptômes tels que des nausées, des étourdissements et des problèmes de vision. L'article souligne l'absence de consensus quant à savoir si les vibrations de basses fréquences peuvent affecter la santé des personnes habitant à proximité des éoliennes.

Ce texte, comme les autres textes tirés de sites internet, n'a pas fait l'objet de révision de la part des membres du comité éoliennes TNCSE. Le comité est toutefois arrivé à la conclusion que le consensus n'est pas établi quant aux effets des bruits de basses fréquences des éoliennes sur la santé. Le comité propose à ce sujet que de l'information juste soit transmise à la population concernant le niveau des sons de basses fréquences produits par les éoliennes et l'état des connaissances actuelles, et qu'un suivi des plaintes associées au bruit soit effectué par le promoteur. En présence de plainte, une analyse par bande de fréquences pourrait être réalisée, comme le suggère l'OMS, en particulier si la différence entre les mesures en dB(A) et dB(C) sont plus élevée que 10 dB.

Document No 9

Villey-Migraine, Marjolaine (2004). *Éoliennes, sons et infrasons : Effets de l'éolien industriel sur la santé des hommes*. Article paru sur le site Vent de colère, décembre 2004, 16 p. (<http://forum.environnementdurable.net/>).

Texte présentant les effets attribués aux infrasons produits par les éoliennes. L'auteur suggère que les éoliennes devraient être localisées à au moins 1,6 km des habitations en tenant compte des sons, et à 5 km en tenant compte des infrasons.

Ce texte a été revu par le comité éoliennes TNCSE. L'article a été jugé pertinent en raison des questions soulevées sur les effets des infrasons sur la santé. On a toutefois noté certaines erreurs dans l'article, notamment sur la vitesse de rotation des pales mentionnée (1 500 tr/min) qui est erronée (en réalité 20 tr/min), de même que sur les comparaisons de bruit qui ont été jugées démesurées. Les conclusions de l'auteure n'ont pas été retenues.

Document No 10

Archives & Collections Society (2004). *Quelques aspects santé de l'éolien industriel*. Archives & Collections Society, Picton, Ontario; traduction de P. Bonn pour Vent de Colère, 6 p. Disponible à l'adresse : <http://www.ventdecolere.org/archives/sant%E9/BruitsBasseFrequence-A&CSoc-Canada.pdf>.

Article publié à l'origine en Ontario sur un site présentant des articles sur divers sujets. Celui-ci traite de différents aspects santé reliés aux éoliennes, notamment la santé mentale et physiologique et les problèmes associés au bruit en général. Les auteurs mentionnent que des problèmes cardiovasculaires peuvent survenir davantage chez l'enfant selon certaines études européennes. Ils mentionnent également que, selon les études médicales cliniques, les infrasons et les sons de basses fréquences, pour la

plupart inaudibles, peuvent représenter la majorité des risques sanitaires potentiels. L'article fait état de la notion de propriété résidentielle par rapport à l'habitation, ce qui inclurait la cour de récréation devant la maison dans la distance à comptabiliser dans le calcul de la distance avec l'équipement éolien. Il mentionne aussi la norme californienne de 2 milles (3,22 km) et la norme allemande de 2 km comme distance séparatrice des éoliennes par rapport aux habitations.

Texte revu par le comité éoliennes TNCSE. Certains des auteurs cités dans le texte (ex. Leventhall, Berglund) figurent parmi les références du comité. Les questions soulevées par l'article sont pertinentes et invitent à faire preuve de prudence dans un domaine où plusieurs connaissances restent encore à combler.

Document No 11

Anonyme (s.d.). Les éoliennes menacent-elles votre santé ? Éoliennes à tout prix ? (site Internet), 3 p. <http://www.eoliennesatoutprix.be/default.cfm?source=sante>

Texte paru sur un site internet belge. Il fait mention de plusieurs symptômes cliniques associés à l'exposition aux éoliennes, dont certains (ex. troubles épileptiques) ne sont mentionnés nulle part ailleurs dans la littérature scientifique. Des effets sur les animaux sont également observés. On souligne les risques associés à la perturbation du sommeil. De même, le caractère spécifique du son des éoliennes rendrait celui-ci plus dérangent pour certaines personnes sensibles. On souligne également la propagation à grande distance (jusqu'à 5 à 10 km) des infrasons. On mentionne enfin que des études épidémiologiques sont en cours dans plusieurs pays.

Ce texte, comme d'autres textes tirés de sites internet, n'a pas fait l'objet de révision de la part des membres du comité éoliennes TNCSE. La plupart des questions soulevées dans l'article ont été documentées par le comité, qui suggère plusieurs pistes d'intervention visant à prévenir les effets à la santé des éoliennes dont celle de favoriser que la contribution du projet de parc éolien soit la moins perceptible possible, en particulier dans les zones à plus faible bruit ou en présence de personnes vulnérables.

Document No 12

RECHER, Pierre (2004). *Quelques réflexions sur les conséquences de l'éolien industriel sur l'homme – sa santé et son moral...* La Fédération Nationale Vent de Colère!, 4 p. <http://www.ventdecolere.org/archives/sant%E9/Dr%20RECHER%20-%20Sant%E9%20et%20Eolien%20Industriel.pdf>

Présentation vulgarisée de nuisances associées aux éoliennes: bruit, infrasons et effet stroboscopique. Plusieurs cas rapportés dans les médias de troubles de santé reliés aux éoliennes: palpitation, troubles du sommeil, anxiété, etc.

Texte revu par le comité éoliennes TNCSE. Les aspects santé soulevés dans le texte ont été documentés par le comité, qui a formulé des pistes d'intervention visant à prévenir ou réduire les problèmes soulevés.